



### III – CULTURE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES DU CALVADOS

Sophie HOCHET rappelle qu'il s'agit de la mise à disposition d'une offre de ressources numériques nommée «Boîte numérique», proposé par la BDP, pour une 3<sup>ème</sup> année de coopération.

Il est demandé au Conseil Municipal le renouvellement de cette convention. La participation financière est fixée à 0.15 €/habitant soit 584.10 € pour l'année, (0,20 € en 2016), cette baisse est due à une réduction de l'offre, ajustée en fonction des consultations des années précédentes.

#### **Adopté à l'unanimité**

Sophie HOCHET indique à Jean LEMARIÉ qu'un contact est établi avec la bibliothèque Alexis de Tocqueville pour intégrer le réseau de Caen la mer et travailler ensemble. *(Ce rendez-vous était souhaité depuis longtemps mais les ressources étaient mobilisées sur l'ouverture de la nouvelle bibliothèque).*

Patrick LECAPLAIN invite d'ailleurs l'assemblée à se rendre à la bibliothèque Alexis de Tocqueville.

### IV – PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Patrick LECAPLAIN indique qu'un décret de 2014, modifié le 10 juin 2015, porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (*RIFSEEP*) dans la Fonction Publique, attribué aux agents de la fonction publique, dans un 1<sup>er</sup> temps seul les décrets concernant les services administratifs, sociaux et le grade de technicien sont parus, le Conseil Municipal devra délibérer ultérieurement pour les cadres d'emploi d'adjoint technique, d'agent de maîtrise et toute la filière culturelle, les décrets n'étant pas encore parus.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (*IFSE*) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle : versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.
- Le complément indemnitaire (*CI*) : versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel, versé 1 fois par an en novembre et proratisé en fonction du temps de travail,

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP (*déterminer les critères d'attribution, d'instaurer l'IFSE et le complément indemnitaire...*).

Des précisions sont apportées à Jean LEMARIÉ et Laurent BALU sur ce nouveau régime, sur les montants et les conditions d'attribution.

#### **Adopté à l'unanimité**

### V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Patrick LECAPLAIN** informe sur :

- ↳ la Maslière : la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phase sont en cours de commercialisation, composées de pavillons individuels et des logements collectifs dont la réalisation et la gestion seront confiées à Caen la mer Habitat. La fin de la commercialisation se situera fin 2018. Une quarantaine de permis de construire sont à ce jour déposés. Suite à une demande de Normandie Aménagement, 3 impasses ont été nommées : Impasse Emile ALAIN, Impasse Amélie BOSQUET et Impasse André BRETON (*écrivains normands*).

